



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 21241

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la commission d'éthique de la magistrature. A l'initiative du garde des sceaux, une commission d'éthique de la magistrature vient d'être créée. Par conséquent, il lui demande des précisions sur la composition et le rôle de cette commission.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que la commission d'éthique de la magistrature, créée le 28 mai 2003, est présidée par M. Jean Cabannes, premier avocat général honoraire de la Cour de cassation, ancien membre du Conseil constitutionnel. Elle est composée de sept magistrats, de quatre membres non magistrats et de deux rapporteurs. Son travail porte notamment sur les capacités de l'institution judiciaire à prévenir d'éventuels comportements répréhensibles en son sein, ainsi que sur les solutions à y apporter. Elle doit également proposer des règles d'éthique claires auxquelles l'ensemble du corps pourra se référer. Elle doit faire des propositions au Garde des Sceaux, réfléchir aux règles de recrutement, de formation et de suivi tout au long de la vie professionnelle, réfléchir au renforcement de la déontologie du corps judiciaire et notamment au respect du secret de l'instruction par tous les acteurs de la procédure. La commission doit rendre son rapport le 15 novembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21241

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5089

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6544